



Allocation pour le logement

Par **mymytop09**, le **07/02/2010** à **22:42**

Bonjour,rnrnrnTout d'abord, merci d'avance pour vos réponses. rnrnrnJe suis sans emploi depuis le 30 Octobre 2008 et je touche l'Aide au Retour à l'Emploi depuis cette même date. rnrnJe loue un appartement depuis Janvier 2008 dont le loyer s'élève à 220€. rnrnJe viens de prendre conscience que j'avais droit aux APL mais je n'en ai jamais fait la demande. rnrnMes questions sont;" **Pourrais-je faire une demande d'aide dès maintenant?" " La CAF me versera t-elle un montant équivalent aux allocations que j'aurai du percevoir dès mon entrée dans le logement?"** rnrnDans l'attente d'une réponse rnrnrnChaleureusement

Par **Marion2**, le **07/02/2010** à **22:50**

Bonsoir,rnrnFaites votre demande au plus tôt, mais vous ne pourrez pas récupérer tous les arriérés. rn Les alloc APL sont versées à partir du 2ème mois d'occupation du logement. En cas de dépôt tardif de la demande, seule une rétroactivité de 3 mois est versée par la CAF. rnrnrnCordialement.